



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les pratiques culturales en grandes cultures en 2021 (PK GC 2021)

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante

Périodicité : apériodique

Demandeur : Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation - Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires - Bureau des statistiques végétales et animales

Au cours de sa réunion du 25 mars 2021, la Commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête sur les pratiques culturales dans le domaine des grandes cultures en 2021 (*PK GC 2021*).

Les enquêtes sur les pratiques culturales des agriculteurs constituent un outil majeur d'évaluation et de suivi des pratiques agricoles ayant un impact potentiel sur l'environnement. L'enquête sur les pratiques culturales dans le domaine des grandes cultures en 2021 fait suite à l'enquête portant sur les pratiques phytosanitaires de 2014, ainsi qu'aux enquêtes sur les pratiques agricoles complètes en grandes cultures et prairies de 2017, 2011, 2006, 2001 et 1994. Ces enquêtes font partie du plan d'action Ecophyto du ministère en charge de l'agriculture, qui vise à réduire et améliorer l'utilisation des pesticides.

Par ailleurs, cette enquête permet de répondre au règlement (CE) n° 1185/2009 relatif aux statistiques sur les pesticides. Elle apporte enfin des éléments permettant d'apprécier l'incidence des programmes d'action mis en œuvre dans le cadre de la directive européenne 91/676/CEE du 12/12/1991 dite directive « Nitrates ».

L'enquête *PK GC 2021* a pour objectif de décrire et de caractériser les pratiques culturales et d'exploitation des agriculteurs produisant des grandes cultures. Les données collectées sont notamment utilisées pour établir des indicateurs agri-environnementaux, contribuant à mesurer l'usage des produits phytosanitaires en agriculture. Les principaux thèmes abordés portent sur l'engagement de l'exploitant dans une démarche visant à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires ou en lien avec l'agroécologie et à respecter un cahier des charges particulier concernant la parcelle enquêtée (précédents culturaux, préparation du sol, lutte contre les ennemis des cultures, rendement, irrigation).

L'unité de collecte est la parcelle culturale (environ 30 000). L'interrogation est faite auprès de l'exploitant. L'enquête concerne les exploitations cultivant les grandes cultures suivantes : blé dur, blé tendre, orge de printemps, orge d'hiver, triticale, colza, tournesol, pois protéagineux, maïs fourrage, maïs grain, betterave sucrière, pomme de terre, soja, féverole, lin oléagineux, sorgho, lin fibre, avoine de printemps, avoine d'hiver et mélange de céréales avec protéagineux ainsi que la canne à sucre dans les DOM. Les prairies seront désormais enquêtées dans une enquête dédiée, compte tenu de la spécificité de cette filière.

La collecte aura lieu entre mi-décembre 2021 et avril 2022. Elle sera réalisée sur Tablet PC par des visites d'enquêteurs pilotés par les services régionaux de statistique agricole (Srise), auprès des exploitations qui auront été tirées et constitueront l'échantillon à enquêter. Elle est prévue sur l'ensemble du territoire, y compris les DOM lorsqu'ils sont concernés (hors Mayotte).

L'échantillon sera tiré dans le fichier de la PAC 2021. Pour chacune des espèces enquêtées, un échantillon à enquêter sera tiré à partir de l'univers des exploitations ayant au moins une parcelle de l'espèce considérée. Une seule parcelle sera interrogée au sein de chaque exploitation tirée.

La précédente enquête portant sur les pratiques culturales en grandes cultures s'est déroulée de janvier à mi-mai 2018. À l'issue de la collecte, 28 077 parcelles ont été enquêtées. L'enquête s'est déroulée sans difficulté majeure sur le terrain. Seules 5 % des parcelles n'ont pu être enquêtées, soit parce que la parcelle n'appartenait pas au champ de l'enquête, soit suite à un refus de répondre.

Un comité des utilisateurs regroupant des représentants des services régionaux qui réaliseront l'enquête, des ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, d'établissements publics, des instituts techniques agricoles, de FranceAgriMer, des organisations de producteurs, et de la filière professionnelle (Unifa, Citepa, UIPP, GNIS...), a été constitué pour examiner le questionnaire de l'enquête, et échanger sur le champ de celle-ci ainsi que sur les utilisations des données. Par ailleurs, un comité de pilotage, regroupant notamment les financeurs de l'enquête, se réunit régulièrement pour valider les différentes étapes de réalisation de l'enquête.

Le même type de diffusion sera mis en œuvre pour cette enquête que pour sa version précédente : édition de *Primeurs Agreste* et de *Dossiers* présentant les principaux résultats, diffusion sur le site Agreste et sur le site des « Données en ligne », de tableaux croisés par espèce, études régionales à l'initiative des services locaux, études particulières menées avec les instituts techniques ou de recherche (Inra...).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête **pour l'année (de constat) 2021**.